

Troisièmement, en ce qui concerne les relations Nord-Sud, elles constituent un sujet auquel le premier ministre, notre parti et le Parlement attachent beaucoup d'importance. Le député vient de faire une excellente suggestion. Elle mérite d'être étudiée très sérieusement et j'ai l'intention de soulever cette question à une prochaine réunion des leaders parlementaires afin que si l'opposition est prête à lui consacrer une partie de ses jours réservés, le gouvernement soit plus à même d'y consacrer une partie de son temps, temps qui lui est malheureusement compté et qu'il doit consacrer à l'étude de tous les programmes dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous sommes prêts à étudier très sérieusement cette proposition dans un proche avenir.

M. Knowles: Madame le Président, il y a exactement une semaine, j'ai demandé au leader du gouvernement s'il voudrait bien s'adresser au premier ministre pour lui demander s'il ne pourrait pas faire une déclaration sur les relations Nord-Sud à la suite de son récent voyage. Évidemment, le leader du gouvernement devait s'en remettre au premier ministre. Est-il donc possible que le premier ministre fasse une déclaration à l'appel des motions portant sur son récent voyage et sur les relations Nord-Sud en général?

Une voix: C'était autrefois la coutume.

M. Pinard: Madame le Président, quelqu'un signale que c'était la coutume. N'oublions pas qu'avant la législature actuelle nous avons eu deux élections en un an, ce qui nous laisse par conséquent avec un programme très spécial et bien chargé dont les législatures précédentes n'ont pas pu s'occuper. Nous nous trouvons actuellement dans des circonstances exceptionnelles. Par ailleurs, le premier ministre a répondu à des questions à ce sujet pendant la période des questions. Je ne veux pas demander au premier ministre de faire sa déclaration un jour désigné et priver ainsi l'opposition du temps précieux qui lui est réservé. Je pense que la proposition que le député a faite tout à l'heure est beaucoup plus acceptable et mérite qu'on l'examine sérieusement. Je préférerais traiter de ce sujet un jour désigné ou à une heure réservée aux mesures d'initiative gouvernementale. Entretemps, le premier ministre est ici tous les jours et je suis certain qu'il est très heureux de répondre à des questions sur ce sujet brûlant.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, tout à l'heure lorsque j'avais la parole j'ai oublié de dire que j'acceptais les propositions sur le bill relatif au tarif des douanes. Notre porte-parole sera le député d'Edmonton-Ouest.

Mme le Président: Le député de Don Valley-Ouest veut-il invoquer le Règlement?

M. Bosley: Madame le Président, je soulève . . .

Mme le Président: Désolée, mais je veux savoir si le député veut invoquer le Règlement.

M. Bosley: Oui, en effet.

Mme le Président: Au sujet des travaux du gouvernement?

M. Bosley: Au sujet des travaux de la Chambre.

Mme le Président: Très bien.

Privilège—M^{me} Bégin

M. Bosley: Mercredi dernier, le ministre du Travail et le secrétaire d'État et ministre aux Communications sont convenus de nommer un médiateur spécial dans la grève des journalistes de Radio-Canada à Montréal. Si je comprends bien, un médiateur ou un envoyé spécial s'est maintenant présenté. Comme cette affaire est très importante à nos yeux, ici à la Chambre, madame le Président, je demande seulement si nous aurons . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Ce rappel au Règlement n'a rien à voir avec ce que nous appelons le Règlement, je lui céderai la parole plus tard. Pour sa gouverne, je lui signale que j'essaie tout simplement d'entendre les députés dans l'ordre où ils ont demandé la parole. D'autres députés ont demandé à parler sur certains sujets qui ont la préséance sur celui dont le député vient de parler; je lui céderai la parole avec plaisir plus tard.

[Français]

J'ai reçu avis d'une question de privilège de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) à qui je donne maintenant la parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MME BÉGIN—LES PROPOS DE M. CLARK

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame l'Orateur, je prends la parole sur une question de bris de privilège qui affecte les privilèges de tous les députés de cette Chambre à travers vous, bris de privilège que j'attribue au très honorable leader de l'opposition (M. Clark), et qui est survenu hier. Dans cette Chambre, pour quiconque lit le compte rendu des *Débats* de la journée d'hier, il y a à je crois matière à un très grave bris de privilège que je voudrais soulever aujourd'hui.

[Traduction]

Comme en fait foi le hansard d'hier à la page 6410, au beau milieu d'un échange d'idées entre des députés durant la période des questions, après votre rappel à l'ordre, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) à un moment donné, a dit nettement, nous l'avons tous entendu, et sa remarque a certes été consignée au compte rendu:

C'est ça un orateur impartial?

Des voix: C'est honteux!

Mme Bégin: Cette remarque a été diffusée d'un bout à l'autre du Canada et a paru en français et en anglais dans certains journaux.

● (1520)

Il me semble que cela a amplifié d'un bout à l'autre du pays une attaque contre l'autorité et l'impartialité qui font de la présidence une institution sans laquelle le Parlement ne peut fonctionner.